ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

ARRETE DG N°2016-16
Portant modification de l'arrêté DG n°2015-135 relatif à la composition de la Commission Médicale d'Établissement de l'AP-HP

Le Directeur général

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6144- 3-1 et R.6144-4,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, notamment son annexe 4,

Vu l'arrêté DG n°2015-135 du 22 décembre 2015 fixant la liste des membres élus à la CME de l'AP-HP,

ARRETE

Article 1er :

« Collège 3.2 Chirurgiens »

Membre titulaire

- le nom du Docteur Thomas SCHOUMAN se substitue à celui du Docteur Marc LEVEQUE

Le reste de l'article 1er de l'arrêté DG n° 2015-135 sus visé demeure inchangé.

Article 2 : La directrice de l'Organisation médicale et des relations avec les Universités est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 JUIN 2016

Martin HIRSCH